Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 037-213702665-20260519-2026_05_19_05-DE

VEIGNÉ
VILLE VERTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE VEIGNÉ

Séance ordinaire du 19 mai 2026

Délibération n° 2026.05.19.05

OBJET : **DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « SET AMÉNAGEMENT »**

Date de convocation : le 12 mai 2026
Nombre d'élus en exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29
Ayant donné procuration : 2
Absent excusé : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil municipal, s'est réuni dans la salle Hubert Marionnaud, sous la Présidence de Monsieur JASNIN Jean-Marc, Maire.

Présents : M. JASNIN Jean-Marc, Mmes ACHARD Julie, AFONSO Evelyne, ANDRONY Claire, M. BARADUC Christophe, Mmes CANTIN-GUELLIL Anne, COQUEREAU-DEMOIS Céline, MM. D'AGOSTINO Maxime, DEGUFFROY Romain, Mme ELIAUME Catherine, MM. GROSSET Romain, GUENAULT Laurent, Mme HAÏCHOUR Nelly, M. HEINDERYCKX Philippe, Mme JASNIN Aline, M. KERUZORE Yohann, Mme MAILLET-LACHAUME Angélique, MM. MERCIER Thomas, RAGUIN Thierry, SAUNIER Patrick, Mmes VAVASSEUR Isabelle, ZELLER Isabelle, MM. BOUDOUASSAL Khalid MICHAUD Patrick, M. BESNARD Olivier, Mme JOUANNEAU Muriel, M. ROLANT Jean-Luc.

Pouvoirs : Mme ARNOULT Laurence donne pouvoir à M. BOUDOUASSAL Khalid, Mme MOULLÉ Alexandra donne pouvoir à M. MICHAUD Patrick.

Secrétaire de séance : Mme ACHARD Julie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-21 sur les modalités de vote au sein du Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales et communication du 5 mai 2026,

Vu le rapport du Maire,

Considérant qu'en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le représentant de la Ville de Veigné est désigné par scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, de ne pas y recourir et de décider de procéder au scrutin public,

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 037-213702665-20260519-2026_05_19_05-DE

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ **désigne Monsieur Jean-Marc JASNIN en tant que délégué aux assemblées générales, ordinaire, extraordinaire et spéciale de la Société d'Equipement de la Touraine Aménagement et l'autorise à représenter la commune de Veigné actionnaire,**

- ✓ **autorise Monsieur Jean-Marc JASNIN à proposer sa candidature en tant que représentant de la commune de Veigné à la présidence de l'assemblée spéciale de la Société d'Équipement de la Touraine - Aménagement,**

- ✓ **désigne Monsieur Jean-Marc JASNIN en tant que représentant de la commune de Veigné au titre de censeur au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Equipement de la Touraine - Aménagement et les autorise à représenter la commune de Veigné dans ses fonctions de censeur.**

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Veigné, le 22 mai 2026

La secrétaire de séance
Julie ACHARD

Pour extrait conforme
Jean-Marc JASNIN
Maire de Veigné

MAIRIE DE VEIGNÉ (I.-et-L.)

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif *d'Orléans,* 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».